

Image not found or type unknown



demande de renseignements

Par **farid**, le **17/02/2009** à **17:33**

bonsoir je voudrais savoir comment se passe l'assignation auprès du procureur de nantes je me suis marié en algerie au mois d'avril 2008 et j'ai envoyé la demande de transcription à nantes par contre je n'ai pas demandé de ccm je suis passé par 2 auditions et ma femme par le consulat général à oran moi à la mairie ainsi que par la police des frontières le procureur s'est opposé à la transcription du livret de famille motif défaut d'intention matrimoniale j'ai sollicité un avocat de nantes et j'ai monté un dossier avec mon avocat pour l'assignation. Quel est le temps avant que j'ai une réponse ? et si ça se passe mal combien de temps cela peut durer encore merci pour vos réponses merci d'avance